



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2022-018

PUBLIÉ LE 28 MARS 2022

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle
/

19-2022-03-28-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Damien RICHARD, chef d'état-major territorial au service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze (2 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2022-03-28-00001

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Damien RICHARD, chef d'état-major
territorial au service départemental d'incendie et
de secours de la Corrèze



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

ARRÊTÉ

**Portant délégation de signature à Monsieur Damien RICHARD
Chef d'état-major territorial au
service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1424-33,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

VU la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima SAA, préfète de la Corrèze,

VU le décret du 4 août 2020 portant nomination de Mme Claire Boucher, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze ;

VU l'arrêté conjoint n° 17-608 portant détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze, du colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck TOURNIÉ, à compter du 18 septembre 2017,

VU l'arrêté du 21 juin 2013 portant nomination au 1^{er} juillet 2013 du lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels Damien RICHARD en qualité de chef d'état-major territorial du service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze,

VU l'arrêté 19-03 du 29 janvier 2019 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 portant approbation du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

Considérant la nomination du colonel de sapeurs-pompiers professionnels Franck TOURNIÉ, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze à compter du 18 septembre 2017,

Considérant la vacance du poste de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours à compter du 1^{er} avril 2022, et afin d'assurer la continuité du service, il apparaît nécessaire que la délégation de signature du lieutenant-colonel Richard soit étendue aux domaines énumérés à l'article 1.

Sur proposition de la directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Damien RICHARD à compter du 1^{er} avril 2022, chef d'état-major territorial au service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental, les copies conformes d'arrêtés ou décisions, toutes les notes de service ou consignes internes et toutes correspondances ou documents administratifs pour les affaires relatives à :

- la direction opérationnelle du Corps départemental des sapeurs-pompiers,
- la direction des actions de prévention et prévision relevant du Service départemental d'incendie et de secours,
- la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie,
la notification aux maires du département des résultats des contrôles périodiques effectués par les services d'incendie et de secours sur les poteaux, bouches d'incendie et points d'eau naturels utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie des communes.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Damien Richard est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 28 MARS 2022

Salima SAA